



Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8 paragraphes 1, 2, 2 bis du règlement (EU) 2019/2088 et l'article 6 premier alinéa du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: [Relance Nouvelle-Aquitaine \(RNA\)](#)

Identifiant d'entité juridique : [FR0014009PD7](#)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables au le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

avec un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

avec un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

avec un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le FPCI Relance Nouvelle-Aquitaine (ci-après « Fonds RNA ») a été lancé le 30 juin 2022 et les premiers investissements de RNA ont été générés en fin d'année 2022. Ce fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales dont les objectifs sont individualisés par entreprise.

En 2023, les objectifs pour les 4 premiers investissements du Fonds RNA ont été fixés et validés par des experts indépendants. Depuis fin 2023/début 2024, nous avons donc pu commencer à mesurer l'évolution des indicateurs sélectionnés et constater un impact positif en termes d'emplois créés, d'achats responsables et de politique de transport.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Veuillez trouver ci-dessous la liste des indicateurs de durabilité suivis et leur résultat au 31/12/2024 :

Portefeuille	Catégorie	Critères	# d'emplois créés
Portefeuille	Emplois	ETP	20,5

Entreprises	Catégorie	Critères	Pourcentage de progression pour atteindre l'objectif fixé
Entreprise 1	Social & Gouvernance	Fournisseurs responsables	32%
	Environnement	Emission de composants organiques volatiles (COV)	0%
Entreprise 2	Social & Gouvernance	Fournisseurs responsables	67%
	Environnement	Emission du dioxyde de carbone	0%
Entreprise 3	Environnement	Efficacité énergétique	6%
	Environnement	Volume des déplacements commerciaux	0%
Entreprise 4	Environnement	Transport aérien	69%
	Social & Gouvernance	Cybersécurité	0%

● *...et par rapport aux périodes précédentes?*

Veuillez trouver ci-dessous un tableau comparatif (données au 31/12/2023 vs 31/12/2024) :

Portefeuille	Catégorie	Critères	# d'emplois créés	# d'emplois créés	Evolution
Portefeuille	Emplois	ETP	27	20,5	-6,5
			2023	2024	
Entreprises	Catégorie	Critères	Pourcentage de progression pour atteindre l'objectif fixé	Pourcentage de progression pour atteindre l'objectif fixé	
Entreprise 1	Social & Gouvernance	Fournisseurs responsables	22%	32%	10%
	Environnement	Emission de composants organiques volatiles (COV)	0%	0%	0%
Entreprise 2	Social & Gouvernance	Fournisseurs responsables	0%	67%	67%
	Environnement	Emission du dioxyde de carbone	0%	0%	0%
Entreprise 3	Environnement	Efficacité énergétique	0%	6%	6%
	Environnement	Volume des déplacements commerciaux	0%	0%	0%
Entreprise 4	Environnement	Transport aérien	0%	69%	69%
	Social & Gouvernance	Cybersécurité	0%	0%	0%

Bien que la création d'emplois nette demeure toujours positive, elle évolue négativement en 2024 en raison du contexte économique et géopolitique compliqué.

L'ensemble des sociétés du portefeuille suivent un deuxième indicateur, plus orienté « Environnement », dont l'évolution est positive voire très positive, traduisant la pertinence des premières actions mises en place.

Le troisième indicateur de chaque société reste encore en cours de travail au gré des capacités de chaque entreprise.

- *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?*

N/A. Le Fonds RNA promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnement ou social?*

N/A.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

N/A. Le Fonds RNA n'a pas opté pour les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée :

N/A. Toutefois, le Fonds RNA, au titre de la Politique d'Exclusion d'Aquity Gestion, sa société de gestion, s'interdit d'investir dans des entreprises en infraction connue avec le Pacte Mondial des Nations-Unies.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

N/A. Le Fonds RNA n'a pas opté pour les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?



La liste comprend les investissements constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : *[compléter]*

<i>Investissements les plus importants</i>	<i>Secteur</i>	<i>% d'actifs*</i>	<i>Pays</i>
<i>TECHNIMA</i>	<i>Industrie – Peinture et produits techniques</i>	<i>53,34%</i>	<i>France</i>
<i>EUCLIDE Industrie</i>	<i>Industrie – Mécanique générale de précision</i>	<i>21,46%</i>	<i>France</i>
<i>France Préfa Concept</i>	<i>Industrie – Solutions de plomberie</i>	<i>0%</i>	<i>France</i>
<i>NGX Robotics</i>	<i>Fabrication, intégration, distribution robotique</i>	<i>17,75%</i>	<i>France</i>

* % de l'actif net du fonds au 31.12.2024.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité (hors trésorerie) est de 100%.

En effet, RNA retient, pour chaque investissement réalisé, des indicateurs clés de pilotage de ces enjeux dont un commun à tous les investissements, à savoir la création d'emplois.

Le choix de ces indicateurs est validé par un tiers expert indépendant qui en évalue la valeur d'entrée et évaluera la valeur de sortie sur la base de justificatifs adéquats.

● *Quelle était l'allocation d'actifs ?*

L'allocation d'actifs est la suivante :

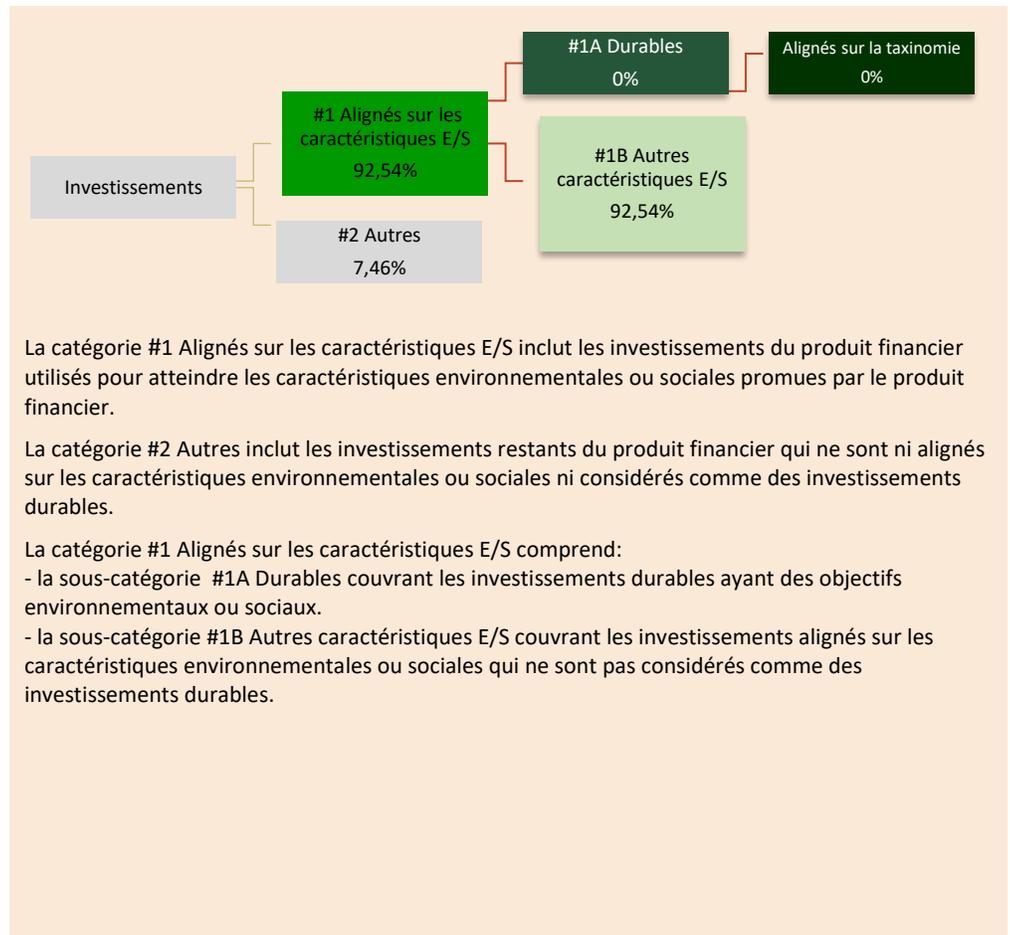
- Investissements réalisés : 92,54% (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S),
- Trésorerie nette du Fonds : 7,46% (#2 Autres).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

[Inclure la note uniquement pour les produits financiers visés à l'article 6 du règlement (UE) 2020/852]

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Tout d'abord, veuillez noter que le Fonds RNA n'a pas réalisé d'investissements dans des activités de prospection, d'extraction, de production, de transformation, de stockage, de raffinage ou de distribution touchant aux combustibles fossiles.

De manière plus générale, le Fonds RNA respecte strictement la Politique d'Exclusion de la société de gestion (les exclusions sont de type territoriales, environnementales et sociales).

Le fonds RNA a réalisé des investissements dans les secteurs industriels suivants :

- Peinture et produits techniques (53,34%% - cf tableau ci-dessus).
- Mécanique générale de précision (21,46%% - cf tableau ci-dessus).
- Solutions de plomberie (0% - cf tableau ci-dessus).
- Fabrication, intégration, distribution robotique (17,75%% - cf tableau ci-dessus).



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?



Compte tenu de la taille des entreprises sous-jacentes, celles-ci n'étaient pas tenues de publier un alignement sur la taxonomie de l'Union Européenne (UE) de leurs activités économiques.

Dans ces conditions, Aquiti Gestion n'utilisant que des données transmises par les entreprises du portefeuille n'a pas été en mesure de produire un alignement à la taxonomie de l'UE des entreprises du portefeuille.

Par prudence, Aquiti Gestion n'a pas souhaité réaliser d'estimation de l'alignement sur la taxonomie des entreprises du portefeuille du fonds RNA.

- *Le produit financier a-t-il investi dans des activités en lien avec le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie l'UE¹ ?*
N/A.

Oui

dans le gaz fossile

dans l'énergie nucléaire

Non

[inclure la note uniquement pour les produits financiers visés à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

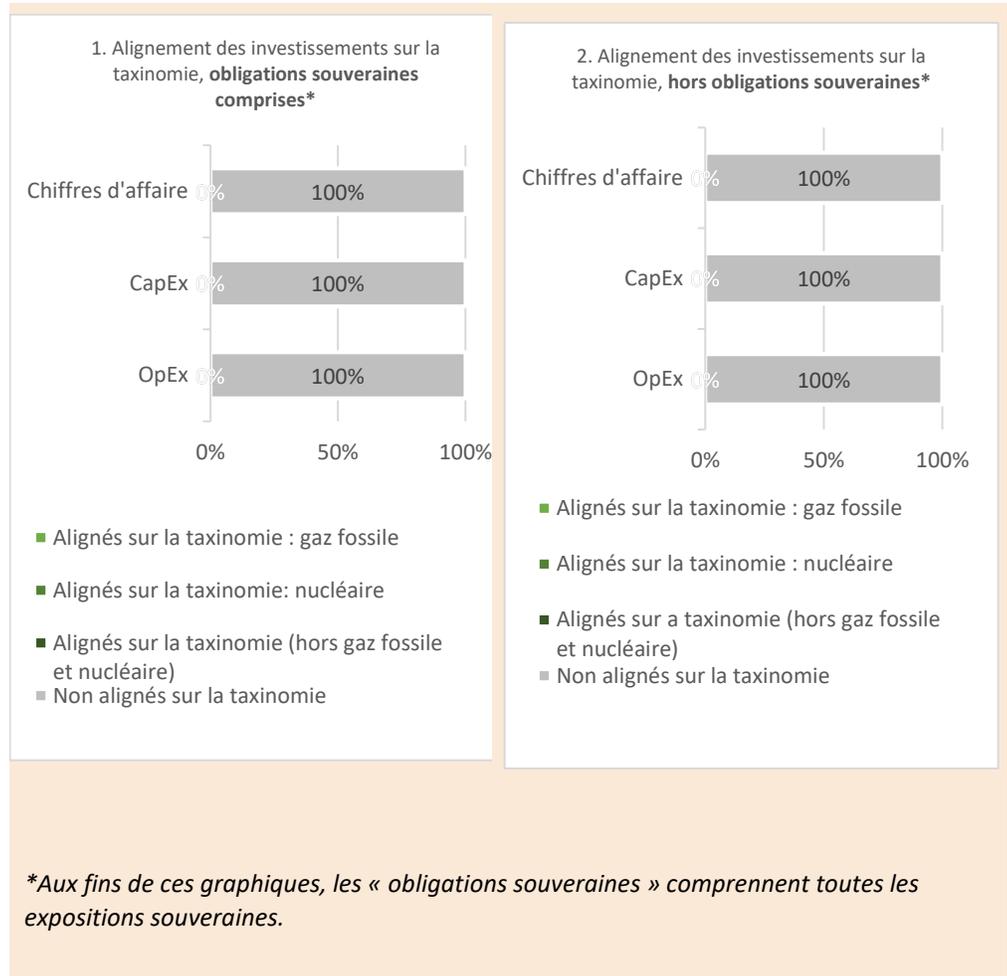
Les **activités habilitantes** permettent directement

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à l'un des objectifs de la Taxinomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables



- Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?
N/A.
- Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?
N/A.

[inclure la note pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 qui comportent des investissements dans des activités économiques environnementales qui ne sont pas des activités économiques durables sur le plan environnemental]

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?
N/A.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif social ?
N/A.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "non durables", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?
N/A.

tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

A chaque investissement, un pacte d'actionnaires est signé, et celui-ci intègre une clause ESG.

Cette clause prévoit notamment (i) la réalisation d'un bilan carbone initié dans les mois suivants l'opération, (ii) que soit intégré à l'ordre du jour d'instances de gouvernance les sujets ESG (au moins une fois/an). Ce dispositif permet de constater les mesures mises en œuvre pour atteindre les caractéristiques individuelles E/S fixées.

A noter que le Fonds RNA ne détient que des parts minoritaires dans chacun des investissements réalisés sur la période.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

N/A. Le Fonds RNA n'intègre pas d'indice de référence durable.

- *En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*
- *Quelle a été la performance de lce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

[inclure la note pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphe 1, du règlement (UE) 2019/2088]

Les **indices de références** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.